



**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Décision n° 2025-DRAAF-69

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 mars 2023 nommant Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire à compter du 10 avril 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2024-SGAR-DRAAF-472 du 26 septembre 2024 du préfet de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à Mme Annick BAILLE directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;
- Vu** la convention de gestion entre le préfet de région et la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt des pays de la Loire :

◆ Sur les crédits des BOP régionaux suivants :

- en qualité de R.BOP :
 - le BOP 143 « enseignement technique agricole »,
- en qualité de R.BOP délégué :
 - le BOP 206 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »,
 - le BOP 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

◆ Sur les BOP dont la DRAAF est RUO :

- le BOP central suivant :
 - le BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »

- les BOP régionaux suivants :

- le BOP 143 « enseignement technique agricole » ,
- le BOP 206 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » ,
- le BOP 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » ,
- le BOP 354 « administration territoriale de l'État (ATE) » ,
- le BOP 775 "développement et transfert en agriculture",
- le BOP 382 "soutien aux associations de protection animale et aux refuges".

◆ **Sur les crédits des BOP dont la DRAAF est centre de coûts :**

- le BOP 215-C « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » ,
- le BOP 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ,
- le BOP 362 « écologie » ,
- le BOP 349 « fonds pour la transformation de l'action publique »

DÉCIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BAILLE, la délégation de signature qui lui est confiée par arrêté préfectoral du 26 septembre 2024 dans les matières susvisées est assurée par M. Pierre SCHWARTZ, directeur régional adjoint et M. Julien BARRÉ, directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BAILLE, de M. Pierre SCHWARTZ et de M. Julien BARRÉ, la délégation de signature est assurée par Mme Véronique LEBLANC, secrétaire générale, Jérôme CASTEL, secrétaire général adjoint et Mme Caroline RACINE, responsable du pôle budget et logistique à l'effet de :

1. recevoir les crédits des BOP cités ;
2. mettre à disposition les crédits aux responsables d'unités opérationnelles chargés de l'exécution ;
3. procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire ;
4. procéder aux restitutions de crédits.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BAILLE, la subdélégation de signature est donnée à l'effet d'organiser les procédures de consultation et de conclure les marchés publics ainsi que leurs avenants éventuels relevant des BOP 143, 149, 206, 215, 216, 349 et 354 à M. Pierre SCHWARTZ, directeur régional adjoint, à M. Julien BARRÉ, directeur régional adjoint et Mme Véronique LEBLANC, secrétaire générale.

La présente subdélégation de signature s'exécute sous réserve des dispositions du décret du 3 mars 2016 susvisé, notamment ses articles 8 et 9.

Article 3 :

Reçoivent délégation de signature relative aux actes d'affectation des engagements, de mandatement des crédits de paiement et d'émission de titres de recette, dans leur domaine d'intervention spécifique ou à titre d'intérim, pour les BOP 206, 362 et 382 :

- M. Bryan HENNING, chef du service régional de l'alimentation, M. Mohammed OUASRI, adjoint au chef du service régional de l'alimentation (SRAL), Mme Fabienne BURET, cheffe du pôle coordination, M. Sylvain OCTAU, chef du pôle santé des végétaux et M. Pierre HERVOUET, chef du pôle sécurité sanitaire de la production végétale.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bryan HENNING, la subdélégation de signature pour les dépenses d'intervention concernant Nantes et Angers est donnée à M. Mohammed OUASRI et Mme Fabienne BURET cheffe du pôle coordination santé publique vétérinaire et plan d'urgence ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain OCTAU, la subdélégation de signature est donnée pour son domaine d'intervention spécifique à M. Eric OUDARD, adjoint au chef du pôle santé des végétaux ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HERVOUET, la subdélégation de signature est donnée pour son domaine d'intervention spécifique à M. Alexis BRAUD, adjoint au chef du pôle sécurité sanitaire de la production végétale ;

En outre, reçoivent délégation de signature :

- sur les BOP 206 et 354, M. Guillaume ANGEBAULT, pour les dépenses courantes via la carte d'achat (BNP Paribas) pour un montant n'excédant pas 17 000€ TTC ;
- sur le BOP 206, Mme Céline BOUEY pour les crédits Écophyto.

Article 4 :

Reçoivent délégation de signature relative aux actes d'affectation des engagements, de mandatement des crédits de paiement et d'émission de titres de recette, dans leur domaine d'intervention spécifique ou à titre d'intérim, pour les BOP 143 et 362 :

- M. Philippe NÉNON, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD), Mme Laure ELISSALDE, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement, Mme Ellena CHAUVAT, cheffe du pôle relations contractuelles avec les établissements privés, Mme Séverine GUIGNARD, cheffe du pôle moyens de l'enseignement public, Mme Élise BORDEAU, cheffe du pôle appui et animation des établissements, Mme Lydie DEGAND, cheffe du pôle scolarité et élèves.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NÉNON et de Mme Laure ELISSALDE,

- Subdélégation est donnée à M. Julien PICHON et à Mme Aurélie QUELLIEN, à l'effet de valider et contrôler la transmission des engagements juridiques pour les actions relevant de l'article suivant :
 - 143-03-01 : aides sociales aux élèves - bourses sur critères sociaux.
- Subdélégation est donnée à M. Julien PICHON, à l'effet de valider les demandes d'engagement juridique, sur les articles suivants, et dans la limite des plafonds indiqués :
 - 143-01-16 : visites médicales des élèves en stage : 10 000 € TTC
 - 143-01-17 : frais de déplacements des personnels enseignants : 10 000 € TTC
 - 143-03-02 : fonds social lycéen : 2 000 € TTC
 - 143-03-02 : inclusion scolaire : 30 000 € TTC
 - 143-04-09 : bourses de stages à l'étranger : 10 000 € TTC
 - 143-05-03 : diplômes de l'enseignement agricole : 5 000 € TTC.
- Subdélégation est donnée à Mme Aurélie QUELLIEN, à l'effet de valider les demandes d'engagement juridique, sur les articles suivants, et dans la limite du plafond indiqué :
 - 143-03-02 : fonds social lycéen : 2 000 € TTC.

- Subdélégation est donnée à M. Julien PICHON, à l'effet de valider les constatations de service fait pour les actions relevant des articles suivants :
 - 143-01-16 : visites médicales des élèves en stage
 - 143-03-02 : inclusion scolaire
 - 143-04-09 : bourses de stages à l'étranger
 - 143-05-03 : diplômes de l'enseignement agricole.
- Subdélégation est donnée à Mme Marie-Line LOISEL, à l'effet de valider et contrôler la transmission des engagements juridiques pour les actions relevant de l'article suivant :
 - 143-02-07 Enseignement agricole privé à temps plein - Article 44
- Subdélégation est donnée à Mme Marie-Line LOISEL, à l'effet de transmettre les demandes de paiement direct pour les actions relevant de l'article suivant :
 - 143-02-01 Contractuels du temps plein
- Subdélégation est donnée à M. Julien PICHON, à l'effet de transmettre les demandes de paiement direct pour les actions relevant de l'article suivant :
 - 143-01-04 Personnel permanent - Titulaires et stagiaires du public
- Subdélégation est donnée à Mme Céline JARRIER, à l'effet de valider et contrôler la transmission des engagements juridiques pour les actions relevant de l'article suivant :
 - 143-02-03 Privé du rythme approprié
 - 143-02-06 Protocoles du privé

Article 5 :

Reçoivent délégation de signature relative aux actes d'affectation des engagements, de mandatement des crédits de paiement et d'émission de titres de recette, dans leur domaine d'intervention spécifique ou à titre d'intérim, pour les crédits du Feader et les BOP 149 et 362 :

- Mme Patricia BOSSARD, cheffe du service régional de l'économie agricole et des filières (SREAF), Mme Caroline RENOULT, cheffe du pôle politiques agricoles transversales et Mme Christelle JOLLIVET, cheffe de pôle filières agricoles et agroalimentaires.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BOSSARD, de Mme Caroline RENOULT et de Mme Christelle JOLLIVET la subdélégation de signature est donnée à Mme Marie SUIRE, cheffe de l'unité développement agricole-foncier.

- Mme Céline BOUEY, cheffe du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois, M. Pascal NORMANT, chef du pôle forêt-bois-biomasse, Mme Sophie DURANDEAU-LAFFARGUE, cheffe du pôle politiques agro-environnementales.

Article 6 :

Reçoivent délégation de signature relative aux actes d'affectation des engagements, de mandatement des crédits de paiement et d'émission de titres de recette, dans leur domaine d'intervention spécifique ou à titre d'intérim :

- Mme Véronique LEBLANC, secrétaire générale et M. Jérôme CASTEL, secrétaire général adjoint pour les BOP 206, 215, 216, 349, 354 et 362 ;
- Mme Bérengère KIRION, DR Formco, pour l'activité formation continue des BOP 215 et 354 ;
- M. Arnaud GONTAN, cheffe du service régional d'information statistique et économique (SRISE), Mme Hélène GUILLARD, cheffe du pôle synthèses et valorisations des données, M. Marc JOUBERT, chef du pôle Enquêtes et Mme Cécile HERBILLON, cheffe du pôle conjoncture et réseau des nouvelles du marché pour le BOP 215 – C ;
- Mme Tiphaine YVERT, pour les BOP 215 et 354 via la carte d'achat (BNP Paribas) pour les achats courants de la structure pour un montant n'excédant pas 17 000 € TTC ;
- Mme Véronique LEBLANC et M. Jérôme CASTEL pour les BOP 215 et 354 via la carte logée American Express en matière de validation des bons individuels de transport et la saisie sous l'interface Chorus DT des frais de déplacement.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 6, la subdélégation de signature **tous BOP confondus T2 et HT2 pour les dépenses d'intervention et de fonctionnement** est donnée à :

- Mme Caroline RACINE, responsable du pôle budget et logistique à l'effet de :
 - valider les actes d'engagement, conventions et bons de commandes et les demandes d'achat, services faits, rétablissements et annulation de crédits sur Chorus formulaires ;
 - valider les états de frais sous Chorus DT et procéder à la liquidation des dépenses relevant du flux 4 ;
- M. Patrice LEVEAU, à l'effet de valider les états de frais sous Chorus DT pour le HT2.

Article 8 :

Délégation est donnée à Henriette MAPAMBA, chargée de mission, à l'effet de signer, réaliser et saisir tout acte dans le cadre des travaux d'assistance aux utilisateurs dans le progiciel comptable intégré Chorus, dans la limite des attributions du service de coordination du réseau des services prescripteurs.

Article 9 :

La décision n° 2025-DRAAF-01 du 4 février 2025 portant subdélégation de signature du responsable de budget opérationnel de programme délégué (BOP), du responsable d'unité opérationnelle (RUO) et de centre de coûts de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, est abrogée.

Article 10 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

À Nantes, le **03 NOV. 2025**

Pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale,



Annick BAILLE